

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/32 EN DATE DU 04/10/2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 4 octobre 2022, à 20h, à la mairie, selon la convocation en date du 28 septembre 2022, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. LEONARD. DUBARRY. ESCALIER. BAYLE. MARCILLAUD. GIROIR

Mrs LAVALADE. PETILLON. JOUHANNEAU. DELOMENIE. LEVEQUE. MOUSNIER

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Madame le Maire explique que la commune a reçu un projet de convention de servitudes de la part d'ENEDIS en vue d'établir un raccordement électrique pour Monsieur Alexandre ROUX dans le cadre de son activité professionnelle prochainement installée au lieu-dit Les Pras à St Martin Le Vieux.

La servitude consiste en l'implantation d'une canalisation souterraine d'une longueur de 40 mètres sous la parcelle A 567, propriété de la commune.

Madame le maire donne lecture au conseil municipal de la convention et lui demande de se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, autorise la maire, à l'unanimité des membres présents, de signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD